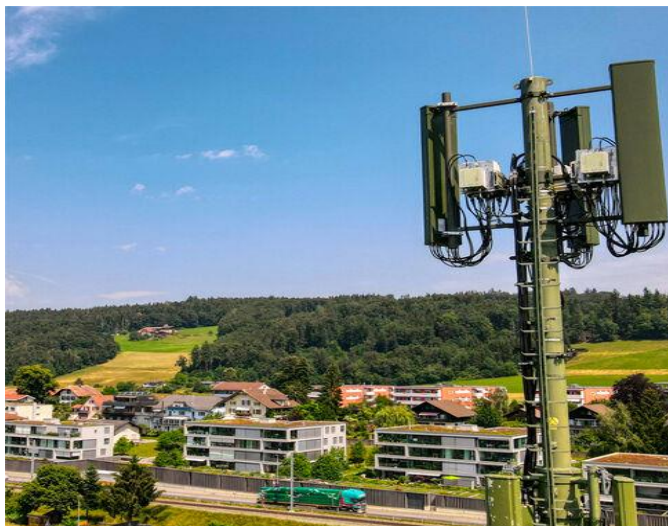


La 5G, c'est quoi ?

Il s'agit d'une nouvelle génération de technologie mobile censée permettre de bénéficier de débits 10 fois plus élevés que ceux de l'actuelle 4G, mais aussi de temps nécessaire à l'échange des données très faibles et d'une meilleure stabilité des communications.



Ça apporte quoi concrètement, la 5G ? Avec la 5G, télécharger une application, poster une vidéo ou afficher une page web prendra moins de temps. Elle permettra aussi d'améliorer la définition des vidéos, d'optimiser les appels en visio, de jouer à des jeux plus évolués, etc. Par ailleurs, grâce à sa capacité à faire communiquer entre eux les objets de manière fiable et rapide, elle devrait favoriser le déploiement d'innovations telles que la voiture autonome, la télémédecine sur smartphone, des services de gestion du trafic routier, etc.

Comment ça fonctionne ? La 5G nécessite le déploiement de nouvelles antennes-relais. Celles-ci pourront être installées soit sur des pylônes existants, soit sur de nouveaux pylônes. Ces antennes 5G ont la particularité de pouvoir focaliser le faisceau vers les appareils qui demandent à se connecter. Cette technologie est censée optimiser la connexion. Pour fonctionner, deux nouvelles bandes de fréquence seront mobilisées : la 3,5 GHz et la 26 GHz. Des bandes de fréquence déjà utilisées pour la 2G, la 3G et la 4G pourraient aussi être empruntées.

Quel sera l'impact environnemental de la 5G ?

La 5G nécessite des antennes, des serveurs et d'autres équipements qui consomment de l'énergie. Les opérateurs promettent que, pour un service identique, la 5G consommera moins d'électricité que la 4G. Néanmoins, l'explosion des données sera telle qu'elle entraînera inévitablement une plus grande consommation d'électricité. L'ampleur de cette hausse dépendra de l'usage qui sera fait de la 5G par les

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr

[Twitter](https://twitter.com/UFC_Artois) : @UFC_Artois

consommateurs et de la capacité des professionnels à avoir recours à des sources d'énergie plus vertes. La 5G nécessitera par ailleurs de renouveler le parc de [smartphones](#), dont la fabrication est elle aussi très gourmande en matières premières et en énergie. Toutefois, ces changements pourraient se faire progressivement, au rythme habituel des renouvellements de téléphone.

Les ondes 5G sont-elles néfastes pour la santé ? L'Organisation mondiale de la santé (OMS) assure qu'aucune étude n'a jamais démontré d'effet néfaste des ondes sur la santé et souligne que le fait que la 5G utilise des fréquences hautes, qui pénètrent moins les tissus corporels, est plutôt rassurant. Pour autant, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a lancé une série de travaux afin de vérifier notamment l'effet des fréquences 3,5 GHz sur le corps humain, pour lesquelles les données scientifiques manquent. Il n'existe pas non plus à l'heure actuelle d'éléments montrant que les antennes 5G joueraient un rôle dans la diffusion de virus, contrairement à ce que des rumeurs ont laissé entendre à l'occasion de [l'épidémie de Covid-19](#).

La 5G présente-t-elle une menace pour nos libertés individuelles et la sécurité du pays ? Craignant un risque d'espionnage voire de piratage par le gouvernement chinois, les États-Unis ont mis le public en garde contre l'utilisation d'équipements 5G Huawei. Même si ce risque n'a jamais été prouvé, l'État français a pris des mesures pour limiter l'utilisation d'équipements de marque Huawei. Une loi visant à obliger les opérateurs à obtenir une autorisation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) a été promulguée, mais celle-ci est contestée. En attendant, des opérateurs ont dû démonter des équipements de marque Huawei présents dans des zones couvrant des sites stratégiques.

Quand pourra-t-on bénéficier de la 5G ?

Lancée à la fin de l'année 2020, la 5G compte plus de 5 millions d'utilisateurs (au 30 juin 2022). Cela représente près de 6% des abonnés mobiles. C'est peu. Mais, un an plus tôt, il y avait moins d'un million d'utilisateurs du nouveau réseau mobile. La preuve que la 5G commence à prendre son envol.

À quoi faudra-t-il faire attention au moment de choisir son offre 5G ? Comme pour n'importe quel forfait, il faudra prendre en compte le prix et les services inclus dans le forfait ainsi que la couverture 5G, notamment autour de chez soi. Il faudra par ailleurs être particulièrement vigilant à la qualité du service fourni par l'opérateur. En effet, selon la bande de fréquences utilisée par l'opérateur dans la zone où vous vous trouvez, le débit maximum théorique auquel vous pourrez prétendre pourra varier considérablement (de 30 Mbit/s à 1 Gbit/s !). Certains opérateurs risquent fort de mettre sous l'appellation « 5G » des services aux performances très différentes

Sources : UFC Que Choisir

Rédacteur : Tony MORALES

Pour plus d'informations et en cas de litige

Posez une question : <https://www.quechoisir.org/soumettre-un-litige-n48324/>

Prenez un Rendez-vous : https://www.quechoisir.org/un-litige/rv_en_ligne?al=622

Association Locale UFC QUE CHOISIR de l'Artois

RNA : W621000161, Siret : 32774497500019

16 rue Aristide Briand – 62000- ARRAS ☎ : 03 21 23 22 97 du lundi au vendredi
Site internet <https://artois.ufcquechoisir.fr/> courriel : contact@artois.ufcquechoisir.fr
[Twitter](#) : @UFC_Artois